

Séance du Conseil municipal du 9 mars 2009

Le conseiller McGuire est encore absent ce mois-ci. Également absent est le conseiller Sylvain Harvey. Le maire Boyer préside l'assemblée et une vingtaine de citoyens scrutent attentivement l'ordre du jour.

Dès le début de l'assemblée, le citoyen François Saint-Amour, résident du lac Ouimet, dépose au Conseil une pétition d'appuis de 35 riverains au rapport de ABVLACS qui confirme la municipalité responsable du barrage. (Vous pourrez lire les détails dans un compte rendu séparé dans ce journal.) Le conseil promet de se pencher sérieusement sur ce dossier.

Le cours normal de la séance se poursuit. Nous apprenons d'abord que les boîtes vertes du service postal, encore présentes sur le territoire, seront bientôt remplacées par les boîtes brunes et que le directeur général aura le plaisir d'assister au congrès de l'ADMQ, Association des directeurs municipaux du Québec, en mai prochain. Le directeur de l'urbanisme n'a pas eu la même chance que son patron et il ne pourra pas assister cette année au congrès de la COMBEQ, Corporation des officiers municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec, faute d'appui au Conseil. Sur ce, le conseiller Simon Laroche, également membre du CCU, motive sa décision en rappelant que le Conseil avait refusé dernièrement d'allouer un montant équivalent d'environ 1200 \$ pour une formation sur mesure et sur place, qui aurait bénéficié à une douzaine d'employés et membres bénévoles du CCU. Le règlement d'emprunt 34-09 de 182 000 \$ pour l'achat de 4 véhicules de police, plus un véhicule non balisé est reporté au mois prochain, sur la recommandation du conseiller Simon Laroche. Selon son argument, «pourquoi acheter des véhicules alors que la convention collective n'est toujours

pas signée? Une entente de principe avec la Fraternité devrait toutefois être conclue d'ici la fin du mois, alors attendons!»

Après les sempiternelles demandes de soumissions du mois dernier, c'est maintenant l'attribution des contrats aux plus bas soumissionnaires, neuf au total. Il y aura aussi réfection d'un mur de soutènement le long du chemin SADL et on procédera à l'achat de 600 blocs de béton et à l'embauche d'un ingénieur pour valider les techniques de notre voirie pour ces travaux. Les résidents du chemin des Amarantes pourront orner leur rue de fleurs cet été, ils ont reçu l'accord du Conseil. Un avis de motion de règlement d'emprunt n° 223 d'une valeur de 100 000 \$, a été déposé. Cet emprunt servira à rendre conformes les chemins des Pinçons et des Pétunias avant leur prise en charge par la Municipalité. Le coût estimé avant taxe est d'environ 80 000 \$ et sera entièrement aux frais des propriétaires de ces rues.

Toujours pas d'entente formelle avec l'écocentre de Saint-Sauveur, mais le D.G. estime que c'est pour bientôt. Nous apprenons par la bande qu'il y a du nouveau dans ce dossier, puisque le Conseil adopte une résolution pour demander des

prix pour la location d'un ou de conteneurs pour de gros objets que Saint-Sauveur n'accepte pas. Monsieur Jean Claude Fredette dit que le Conseil semble oublier trop facilement que les citoyens n'en veulent plus de conteneurs en arrière de l'hôtel de Ville. Une pétition de 166 signatures a déjà été déposée il y a déjà quelque temps et de toute façon, la municipalité est en dérogation avec son installation actuelle. Il faudrait plutôt penser à une collecte porte-à-porte, une à deux fois par année, pour ces objets spéciaux, comme le font beaucoup de municipalités.

Claude Ducharme rappelle au Conseil que les citoyens aimeraient bien avoir un accès à la rivière du Nord. Et, puisque le terrain de pratique de golf au pied de la côte est à vendre, il demande à la municipalité de faire une réserve sur ce terrain. Mais le maire Boyer de répondre «à quoi ça va servir? La rivière est polluée!»...

Aux dires de François Saint-Amour, la Municipalité est menacée par deux bombes à retardement. La première est la cour du ferrailleur d'automobiles située à la jonction de la 117, justement là où se trouve le terrain de golf à vendre. Il prétend que ce type de commerce est en

pleine effervescence et que ce ne serait pas surprenant que celui-ci ne cherche à s'agrandir à brève échéance. S'adressant au Conseil, il demande aux membres s'ils aimeraient ça que la plus importante porte d'entrée de la municipalité soit identifiée par un immense tas de ferraille d'automobiles? Il affirme également qu'il serait très opportun pour la Municipalité d'acheter ledit terrain. Elle pourrait y aménager un accès à la rivière et qui sait un jour, à la piste cyclable juste de l'autre côté de la rive! Elle pourrait aussi y aménager un parc ou un terrain de jeux et vendre à qui bon lui semble le reste des terrains à des commerces dont elle aurait elle-même fait la sélection. La deuxième est la carrière, située presque aux fins fonds des limites de la municipalité, sur le chemin des Oréoles. S'adressant toujours aux maire et conseillers, il leur demande de s'imaginer, un seul moment, le passage, chaque jour, de 20, 30 et même plus de camions 10 roues sur nos chemins qui ont déjà de la difficulté à supporter le trafic régulier. Pensez également à la valeur que perdraient les propriétés situées le long et aux alentours de ce trajet et aux conséquences désastreuses sur les revenus de la Municipalité! Sur ce, la séance est levée.

ESSAYEZ LA DOUCEUR D'UNE COLORATION SANS AMMONIAQUE!



Danielle Couture
450 335.0700
 998, rue des Frangins

Jacques Rochon
 Excavation inc.



PLAQUE VIBRANTE
 TRAVAUX GÉNÉRAUX
 DÉNEIGEMENT

514 799-6705
 450 224-5938

1002 GÉRARD CLOUTIER
 PRÉVOST

OFFRES D'EMPLOIS ÉTÉ 2009

Parc d'attractions **au Pays des Merveilles** Theme park

Sainte-Adèle • Laurentides



www.paysmerveilles.com • 450.229.3141

Expression libre



Quand une Municipalité fait barrage à ses citoyens

FRANÇOIS SAINT-AMOUR

Au cours des cinquante dernières années, les élus municipaux ont harnaché plusieurs lacs sur le territoire. Tels des castors insensibles aux inondations générées par le labour de leur voirie municipale, ils ont tracé des routes à la décharge de certains lacs, canalisé des ruisseaux avec des ponceaux exsangues, et endigué le tout avec des remblais dépourvus de toute efficacité écologique. L'impact de leurs activités n'a pas fait de remous que dans les eaux des lacs.

Depuis près de 10 ans, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'est brouillée avec les riverains du lac Ouimet. Elle refusait de leur

venir en aide à propos d'une problématique de variation des niveaux d'eau. Et pourtant, une expertise d'ingénieur payée par les citoyens

établissait clairement que l'exutoire était insuffisant au lendemain des pluies et à la fonte des neiges. Le maire et sa garde rapprochée se défilèrent, alléguant que le barrage avait été érigé par des particuliers, que les autorités publiques n'y avaient pas pris part. Or le barrage, composé à la fois par la route elle-même et par l'ouvrage en litige, est localisé dans l'emprise de la voie publique. Le ministère de l'Environnement refusait d'étudier toute demande d'intervention correctrice qui n'émanait pas du propriétaire, soit la Municipalité. C'était l'impasse, la Municipalité faisant obstinément barrage à ses citoyens.

La MRC des Pays-d'en-Haut a été saisie du dossier par l'Association des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS). Le directeur général de la MRC, M. Yvan Genest, analysant la situation sous l'angle de la Loi sur les compétences municipales, a exprimé l'avis limpide que la problématique était de compétence municipale. L'ABVLACS, appuyée par plus de 35 riverains, a transmis cet avis au conseil municipal, lequel, le 10 mars 2009, a résolu de reconnaître sa pleine responsabilité quant à ce barrage.

Il s'agit d'une brèche effectuée dans un mur de résistance. Préconisant les eaux calmes de la concertation, l'ABVLACS et les citoyens de la municipalité vont s'assurer que les suites à donner à ce dossier coulent de source.

Au Pays des Merveilles, c'est :

- 45 employés (es) - 42 activités
- 7 manèges mécaniques - 40,000 visiteurs en 2008
- Ouvert du 17 juin au 30 août et les 5, 6 et 7 septembre 2009

Nous aurons besoin à temps plein et partiel :

- Préposé entretien du site (mai à octobre)
- Préposé entretien ménager
- Animatrices, personnage de conte, bilingue aime le théâtre et les enfants
- Animateurs, mascottes
- Préposés manèges (14 ans et plus)
- Préposé restauration rapide et resto BBQ
- Surveillants pataugeoire (formation payé par l'employeur)
- Préposé boutique souvenir

Postes disponibles pour les personnes de 14 ans et plus.
 Bienvenue aux gens de 55 ans et plus.

Descriptions de tâches disponibles sur Internet au www.paysmerveilles.com sous l'onglet **EMPLOIS DISPONIBLES**

Envoyer vos c.v. à alice@paysmerveilles.com ou par télécopieur 450.229.4148